## IFRIC 22

# Transactions en monnaie étrangère et contrepartie anticipée

### RÉFÉRENCES

Cadre conceptuel

IAS 8 Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs

Effets des variations de cours des monnaies étrangères IAS 21

#### **PROBLÉMATIQUE**

La Norme IAS 21 précise le cours de change à utiliser pour enregistrer une transaction en monnaie étrangère lors de sa comptabilisation initiale dans la monnaie fonctionnelle de l'entité. Mais la question du taux de change à retenir lors d'un paiement anticipé n'est pas traitée.

#### **POSITION ADOPTÉE**

Lors de paiements ou d'encaissement anticipés multiples, l'entité doit déterminer une date de transaction pour chaque paiement ou encaissement anticipé et appliquer le cours de change en vigueur à chaque date.

